

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs, BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL, Mme SEGUIN

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

**24 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL sis 1 ROUTE DE NAY
REBENACQ**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement portant sur des travaux d'amélioration de l'appartement communal, situé 1 route de Nay.

Ces travaux portent sur la suppression de cloisons entre la cuisine et la pièce de vie, la remise aux normes de l'électricité, la modification des chauffage, l'abaissement des plafonds, la réfection des sols, la réfection de la cuisine, la peinture, le changement de la porte d'entrée.

La commune peut obtenir une subvention du Conseil départemental de l'ordre de 30 %. Le logement sera conventionné et à minima son étiquette énergétique après travaux sera D ; ce conventionnement est également conditionné si 30% de gains énergétiques sont atteints.

Le montant du loyer de même que les ressources des locataires n'excéderont pas les plafonds imposés par le conventionnement.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de procéder aux travaux de réfection de l'immeuble communal sis 1 route de Nay

ACCEPTE les devis estimatifs arrêtés à la somme de 37 000,98 € TTC.

SOLLICITE les subventions du Conseil départemental, à défaut, la Commune s'engage à financer sur fonds propres.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment la convention logements à usage locatif.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

